



Projet de loi n° 48

**Loi modernisant la gouvernance du
Conservatoire de musique et d'art dramatique du
Québec**

**Mémoire déposé par l'Orchestre Métropolitain à la Commission
de la culture et de l'éducation du 8 septembre 2015**

Présenté par
Monsieur Luc Chaput
Directeur, développement des affaires et opérations

Présentation

L'Orchestre Métropolitain célèbre cette année sa 35^e saison. Depuis sa fondation, il engage des musiciens d'ici, majoritairement formés au Québec. L'Orchestre Métropolitain est sous la direction artistique de Yannick Nézet-Séguin, un chef d'orchestre qui jouit d'une réputation internationale des plus enviabiles, dirigeant les plus grands orchestres à travers le monde et, faut-il le rappeler, lui-même diplômé du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Lors des rumeurs de fermeture de certains établissements du réseau des conservatoires, Yannick Nézet-Séguin et les musiciens de l'Orchestre Métropolitain ont cosigné une lettre ouverte adressée à la ministre de la Culture et des Communications, madame Hélène David, pour rappeler l'immense qualité de la formation offerte au Conservatoire qui « donne au Québec un rayonnement exceptionnel même au niveau international » et pour affirmer qu'il « faut non seulement préserver et assurer la pérennité de cette grande institution, mais aussi lui permettre de se développer, de s'épanouir et de permettre à ses artisans de se concentrer sur l'essentiel : l'enseignement aux élèves ».

Soulignons que l'effectif régulier des musiciens de l'Orchestre est constitué à 55 % de musiciens issus du Conservatoire et sur l'ensemble des contrats d'embauche des musiciens surnuméraires, la proportion est de 50 %. Plusieurs de nos musiciens font également partie du corps professoral du conservatoire.

L'attachement de l'Orchestre à l'endroit du conservatoire est fortement lié à nos missions communes que sont l'éducation musicale, l'accessibilité à la musique et le rayonnement des talents d'ici.

Fort de ces données, nous sommes heureux d'apporter notre contribution aux travaux de cette Commission.

Projet de loi n° 48

Sur l'ensemble des modifications proposées, nous soulignons le désir d'une gestion efficace et ouverte sur la communauté.

L'Orchestre appuie sans réserve l'ajout de l'article sur les « ... *possibilités de partenariats et de collaboration sur les plans pédagogique, matériel ou artistique avec d'autres institutions d'enseignement et de production artistique* » (chapitre II - 5. 4^o) Nous croyons fortement à ces collaborations entre musiciens professionnels et musiciens en formation. Avec les succès et retombées des expériences de collaboration entre nos deux institutions, nous affirmons haut et fort que le

Conservatoire pourra toujours compter sur l'Orchestre Métropolitain pour multiplier les initiatives conjointes.

Dans le même ordre d'idées, nous saluons également la possibilité pour le Conservatoire de « *conclure des ententes de services, avec ou sans contrepartie, avec toute personne ou tout organisme* » (Chapitre II – 12. 1^o).

En ce qui concerne la composition du conseil d'administration, nous proposons que soit étudiée l'idée qu'un des membres de ce conseil provienne d'un orchestre symphonique professionnel. En tant qu'orchestre professionnel, nous croyons qu'il serait de notre devoir de répondre positivement à l'invitation d'être à la table d'un tel conseil d'administration, ou de tout autre comité, pour partager notre connaissance de la pratique musicale actuelle dans un milieu où de nombreux finissants du Conservatoire seront appelés à mettre en pratique la formation acquise au cours de leurs études au Conservatoire. Bien que la mention « ... en provenance du milieu culturel... » (Chapitre III – 15. 3^o b) inclut les orchestres professionnels, elle demeure très large et n'assure pas la présence du milieu musical professionnel. Et bien sûr, cette idée pourrait être transposée du côté de nos collègues du monde théâtral.

Conclusion

L'Orchestre Métropolitain tient à rappeler l'importance qu'il accorde au développement du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, et il répondra toujours présent pour seconder la mission pédagogique de cette magnifique institution mise sur pied à l'initiative du regretté chef d'orchestre Wilfrid Pelletier en 1942.

Enfin, l'Orchestre remercie chaleureusement les membres de la Commission de la culture et de l'éducation de lui avoir permis d'exprimer sa voix aujourd'hui.